

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

## CORPORATION NUVOLT ANNONCE UNE SECONDE CLÔTURE DE SON PLACEMENT PRIVÉ

Lévis, Québec, 19 novembre 2010. Monsieur Jacques Dion, Président et chef de l'exploitation de **Corporation Nuvolt inc.** (TSX-V: NCO) ("Nuvolt") est heureux d'annoncer que Nuvolt a complété une seconde tranche de son placement privé antérieurement annoncé en émettant un total de 2 255 000 unités (les « Unités ») au prix de 0,10 \$ l'Unité pour un produit brut revenant à Nuvolt de 225 500 \$. Chaque Unité est composée d'une action ordinaire de Nuvolt et un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription entier permet à son détenteur de souscrire à une action ordinaire de Nuvolt au prix de 0,20 \$ l'action, pendant une période de 36 mois suivant la date de clôture du placement privé.

Dans le cadre de la clôture du placement privé, Nuvolt a payé à titre de commission à Northern Securities Inc. un montant total de 14 040 \$, soit 8 % du produit brut tiré du placement privé par l'entremise de Northern. Nuvolt a également émis des options de rémunération à Northern Securities lui permettant de faire l'acquisition d'un maximum de 122 850 unités de Nuvolt, soit 7 % du nombre d'Unités vendues dans le cadre du placement privé par l'entremise de Northern Securities. Les options de rémunération peuvent être exercées au prix de 0,10 \$ l'Unité pendant une période de 24 mois suivant la date de clôture du placement privé. Chaque Unité se composera d'une action ordinaire de Nuvolt et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire. Chaque bon de souscription entier confèrera à son porteur le droit de faire l'acquisition d'une action ordinaire supplémentaire de Nuvolt au prix de 0,20 \$ l'action pendant une période de 36 mois suivants la date de clôture du placement privé.

Le placement privé a été réalisé conformément aux dispenses de prospectus en vertu des lois applicables en valeurs mobilières. Les Unités sont assujetties à une période de restriction relative à la revente de quatre mois, soit jusqu'au 19 mars 2011, en vertu de la législation applicable. Le produit net du placement privé servira à lancer la commercialisation du SMARTSCAN ainsi qu'au fonds de roulement.

Par suite de ce placement privé, 75 032 328 actions ordinaires de Nuvolt sont émises et en circulation.

### À propos de Nuvolt

Nuvolt a développé une expertise spécialisée dans la gestion des défaillances électriques, la qualité de l'onde, la détection et la neutralisation des courants de fuite et les systèmes de monitoring de réseaux électriques.

Nuvolt a consacré beaucoup d'énergie et d'investissement au développement du projet SMARTSCAN car celui-ci constitue un produit facile à utiliser, qui peut être distribué par des réseaux de distributeurs indépendants oeuvrant dans des secteurs spécialisés comme des secteurs agricoles, commerciaux et industriels.

*Ce communiqué de presse contient des énoncés prospectifs. De tels énoncés sont basés sur les attentes actuelles de la direction. Nous prions le lecteur de noter que ces énoncés prospectifs sont assujettis à une multitude de risques et d'incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels, les circonstances futures ou des événements pourraient différer de façon importante de ceux qui sont contenus dans les énoncés prospectifs. Le lecteur ne devrait pas accorder trop d'importance aux énoncés prospectifs contenus au présent communiqué de presse compte tenu que (i) les résultats pourraient s'avérer différents des conclusions, prévisions ou projections contenus dans les énoncés prospectifs; et (ii) certains facteurs importants ou hypothèses dont on a tenu compte dans l'élaboration d'une conclusion ou la préparation d'une projection ou d'une prévision pourraient s'avérer inexacts. Ces énoncés ne sont exacts qu'à la date à laquelle ils sont*

*rédigés, et nous n'assumons aucune obligation à revoir ces énoncés à la suite de tout événement, circonstance ou autre, sauf dans la mesure requise par la loi.*

*Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat des titres qui y sont décrits. Les titres n'ont pas été ni ne seront inscrits en vertu de la loi intitulée United States Securities Act of 1933, en sa version modifiée (la « Loi de 1933 »), ni en vertu des lois en valeurs mobilières d'état, et ne peuvent être offerts ni vendus aux États-Unis ou à des personnes des États-Unis à moins qu'ils ne soient inscrits en vertu de la Loi de 1933 et des lois sur les valeurs mobilières d'état applicables ou qu'une dispense d'inscription ne soit ouverte.*

*Le présent communiqué de presse n'est pas destiné à être diffusé par les agences de transmission des États-Unis ni à être publié aux États-Unis.*

*La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.*

**Pour information, contacter :**

Monsieur Jacques Dion

Président et chef de la direction

Téléphone : (418) 833-0773

Télécopieur : (418) 833-4055